

Worldline lance un plan 2020 d'actionnariat salarié

Bezons, le 30 novembre 2020 - Worldline, leader européen dans le secteur des paiements et des services transactionnels, annonce aujourd'hui la mise en place de son plan d'actionnariat « Boost 2020 » réservé aux salariés du Groupe.

Worldline a tenu, une nouvelle fois, à proposer à ses salariés et aux salariés du Groupe de souscrire des actions Worldline avec décote et abondement dans les conditions définies ci-après et ce, afin de les associer plus étroitement aux performances et développements futurs du Groupe. Ce plan est donc également offert aux salariés d'Ingenico, dont Worldline vient de finaliser l'acquisition, et des sociétés qui lui sont liées.

Cette offre d'actions est proposée à l'ensemble des salariés du Groupe en France, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Finlande, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Suisse, Taiwan, Thaïlande et Turquie qui sont éligibles au plan d'épargne groupe Worldline, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités locales.

La période de souscription est prévue entre le 3 décembre 2020 et le 21 décembre 2020 inclus.

Le règlement-livraison des actions est prévu le 17 février 2021.

Les modalités de cette opération sont décrites ci-après.

DETAILS DE L'OPERATION

Emetteur

Worldline
Société Anonyme
Capital de 189 767 846,16 euros
Siège social : River Ouest – 80 Quai Voltaire – 95870 Bezons
378 901 946 RCS Pontoise
Euronext Paris (France) – compartiment A
Action ordinaire code ISIN : FR0011981968
Valeur admise au Service de Règlement Différé (SRD)

Objectif de l'opération – motifs de l'offre

Le Conseil d'administration de Worldline, agissant dans le cadre de la 42^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 9 juin 2020 (l'« Assemblée Générale »), a décidé de procéder à une émission d'actions réservée aux salariés de Worldline et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Les actions seront souscrites selon la législation applicable dans les différents pays du périmètre de l'offre par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, à l'exception de

l'Allemagne, du Danemark, de l'Espagne, des Etats-Unis, de l'Italie et du Japon où les actions seront souscrites en direct.

Titres offerts

Dans le cadre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration de Worldline a décidé le 22 juillet 2020 d'approuver le principe d'une augmentation du capital social de la Société, dans la limite de 2,5% du capital social au jour de l'Assemblée Générale, réservée aux salariés de Worldline et des sociétés qui lui sont liées, adhérents au Plan d'Epargne Groupe Worldline (le « PEG ») et a délégué au Président-Directeur Général le pouvoir de fixer le prix de souscription, par application d'une décote de 20% par rapport au prix de référence (tel que défini ci-après).

Le Président-Directeur Général a, sur délégation du Conseil d'administration, fixé le prix de souscription des actions le 2 décembre 2020 à 58,92 euros. Ce prix de souscription est égal à 80% du prix de référence (moyenne des cours d'ouverture de l'action Worldline sur le marché d'Euronext Paris lors des 20 séances de bourse précédant la date de fixation du prix de souscription), soit le prix de référence diminué d'une décote de 20%.

Les nouvelles actions Worldline qui seront créées portent jouissance à compter du 1er janvier 2020 et donneront droit aux dividendes qui seraient mis en distribution par la Société à compter du 1er janvier 2021.

Conditions de souscription

Les bénéficiaires

Les bénéficiaires de l'offre d'actions réservée aux salariés sont les salariés et mandataires sociaux des sociétés du périmètre de l'offre qui ont adhéré au PEG, sous réserve d'une condition d'ancienneté de trois mois à la date de clôture de la période de souscription. Les retraités et les préretraités en France qui ont adhéré avant la cessation de leur activité au PEG conservent leur qualité de bénéficiaires et peuvent continuer d'effectuer des versements, sous réserve d'avoir conservé des avoirs dans le PEG.

Les sociétés du périmètre de l'offre sont :

- la Société Worldline, Société Anonyme au capital de 189 767 846,16 euros dont le siège social est situé à River Ouest – 80 Quai Voltaire, 95870 Bezons, et
- les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail qui ont adhéré au PEG et dont le siège social est établi dans les pays suivants : France, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Finlande, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Suisse, Taiwan, Thaïlande et Turquie, sous réserve de l'obtention d'autorisations locales dans certains de ces pays.

Formule de souscription proposée

Les bénéficiaires pourront souscrire à une formule dite « classique » avec décote de 20% et abondement dans le cadre du PEG. Les bénéficiaires qui souscriront à l'offre seront exposés aux variations du cours de l'action.

Autres conditions de souscription

- Existence ou non d'un droit préférentiel de souscription en cas d'augmentation de capital : la présente opération est réalisée sans droit préférentiel de souscription.
- Modalités de souscription : les actions seront souscrites par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise. Toutefois, par exception, en Allemagne, au Danemark, en Espagne, aux Etats-Unis, en Italie et au Japon, les actions seront souscrites en direct.
- Abondement : les souscriptions seront abondées dans la limite d'un plafond de six actions Worldline.
- Droits de vote : Les droits de vote des porteurs de parts dans le fonds commun de placement d'entreprise seront exercés aux assemblées générales de Worldline par le conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise ou directement par les salariés souscripteurs dans les pays où les actions sont souscrites en direct.
- Plafond de souscription : les versements annuels des bénéficiaires de l'offre ne peuvent excéder en application de l'article L. 3332-10 du Code du travail, le quart de leur rémunération annuelle brute.
- Blocage des actions Worldline : les souscripteurs à l'offre devront conserver les parts du fond commun de placement d'entreprise ou les actions au moins jusqu'au 17 février 2026, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé.

Calendrier de l'opération

- Période de souscription : du 3 décembre 2020 au 21 décembre 2020 (inclus).
- Règlement-livraison des actions : prévu le 17 février 2021

Cotation

L'admission des nouvelles actions Worldline aux négociations sur le marché Euronext Paris (Code ISIN : FR0011981968) est prévue à compter du 17 février 2021, sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Mention spécifique pour l'international

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour l'achat d'actions Worldline. L'offre d'actions Worldline réservée aux salariés sera mise en place dans les seuls pays où une telle offre a fait l'objet d'un enregistrement auprès des autorités locales compétentes et/ou à la suite de l'approbation d'un prospectus par les autorités locales compétentes, ou dans le cadre d'une exemption à l'obligation d'établir un prospectus ou de procéder à un enregistrement de l'offre. En particulier, les actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées conformément au *Securities Act* des Etats-Unis d'Amérique de 1933. Plus généralement, l'offre sera uniquement réalisée dans les pays où toutes les procédures d'enregistrements et/ou les notifications requises auront été effectuées et les autorisations auront été obtenues. Le présent communiqué n'est pas destiné, et des copies de celui-ci ne devraient donc pas être envoyées, aux pays dans lesquels un tel prospectus n'aurait pas été approuvé ou une telle exemption ne serait pas disponible ou dans lesquels toutes les procédures d'enregistrements et/ou de notifications requises n'auraient pas encore été effectuées ou les autorisations n'auraient pas été obtenues.

Contact salariés

Pour toute question relative à la présente offre, les bénéficiaires pourront s'adresser à leur contact indiqué dans la documentation mise à leur disposition.

Prochains évènements

- 24 février 2021 Résultats annuels 2020
- 21 avril 2021 Chiffre d'affaires du premier trimestre 2021
- 20 mai 2021 Assemblée générale annuelle des actionnaires
- 27 juillet 2021 Résultats du premier semestre 2021
- 19 octobre 2021 Chiffre d'Affaires du troisième trimestre 2021

Contacts

Relations Investisseurs

Laurent Marie
+33 7 84 50 18 90
laurent.marie@worldline.com

Benoit d'Amécourt
+33 6 75 51 41 47
benoit.damecourt@worldline.com

Communication

Sandrine van der Ghinst
+32 499 585 380
sandrine.vanderghinst@worldline.com

Hélène Carlander
+33 7 72 25 96 04
helene.carlander@worldline.com

Suivez-nous



A propos de Worldline

Worldline [Euronext : WLN] est le leader du marché européen dans le secteur des services de paiement et de transaction, et le 4eme acteur mondial des paiements. Avec sa couverture mondiale et son engagement en faveur de l'innovation, Worldline est le partenaire technologique de choix des commerçants, des banques et des acquéreurs tiers, ainsi que des opérateurs de transports publics, des agences gouvernementales et des entreprises industrielles, tous secteurs confondus. Worldline peut compter sur le talent de ses 20 000 collaborateurs répartis dans plus de 50 pays pour offrir à ses clients, où qu'ils soient, des solutions durables, fiables et sécurisées sur l'ensemble de la chaîne de valeur des paiements, favorisant ainsi la croissance de leur entreprise. Les offres de Worldline dans les domaines de Merchant Services ; Terminals, Solutions & Services ; Financial Services et Mobility & e-Transactional Services incluent les solutions online et physiques d'acquisition commerciale nationale et paneuropéenne, les solutions de traitement des transactions de paiement hautement sécurisées, un large portefeuille de terminaux de paiement, ainsi que des services de billetterie électronique et des services numériques dans l'environnement industriel. Le chiffre d'affaires pro forma 2019 de Worldline s'élève à 5,3 milliards d'euros. [worldline.com](https://www.worldline.com)

La raison d'être de Worldline est de concevoir et exploiter des services de paiement et de transactions numériques pour contribuer à une croissance économique durable et renforcer la confiance et la sécurité dans nos sociétés. Worldline les rend respectueux de l'environnement, accessibles au plus grand nombre, tout en accompagnant les transformations sociétales.